

Lois relatives à la santé

Arrêt Mercier (1936)

- ⇒ Arrêt de principe en matière de responsabilité civile du médecin
- ⇒ Etablit un contrat de soin médecin/malade : d'**ordre privé, synallagmatique** (contrat réciproque), **obligation de moyens** mais ne garantit pas les résultats (sauf si aucun aléa aux résultats), **intuitu personae** (choix mutuel), **consensuel** (échange des consentements), à **caractère réglementaire**.
- ⇒ Le médecin doit donner des soins attentifs et consciencieux et **conformes aux données de la science**

Arrêt Teyssier (1942)

- ⇒ Arrêt de principe, consentement préalable du malade à la mise en place de soins

Loi Veil (1975)

- ⇒ Légalisation de l'IVG et de l'IMG selon certaines conditions

Loi Huriet (1988)

- ⇒ Protection des personnes se prêtant à des recherches biomédicales

Lois de bioéthiques (1994, 2004, 2011)

- ⇒ Elles **encadrent des réflexions éthiques**
- ⇒ Elles prônent le **respect du corps humain, son inviolabilité et son indisponibilité**

Charte du patient hospitalisé (1995)

- ⇒ « Respect des rites, de la vie privée, de la liberté du choix d'établissement hospitalier »

Loi pour la mise en place de la CMU (1999)

- ⇒ Permet un égal accès aux soins et leurs remboursements pour les personnes défavorisées

Loi Kouchner (2002) relative aux droits des malades et à la qualité du système de soin

- ⇒ A fait évoluer le statut attribué au malade : le malade devient acteur de sa maladie, on passe du « malade » à « la **personne malade** » en droit
- ⇒ Respect de l'**autonomie du patient**
- ⇒ La **personne de confiance** : désignée par le malade, le suit pendant son hospitalisation
- ⇒ Le patient peut refuser tout traitement : on lui demande son **consentement libre et éclairé** (éclairé par l'équipe médicale, d'où une harmonisation au sein des différentes structures disciplinaires dans l'information que l'on donne au patient)
- ⇒ **Droit à l'information (accès au dossier médical)** : pèse sur tous les professionnels de santé, l'information doit être donnée au cours d'un entretien oral individuel (**importance du lieu d'annonce**)
- ⇒ Le patient a le droit de savoir mais n'en a pas l'obligation (sauf risque de contamination)
- ⇒ **Droit au respect de la vie privée : secret professionnel**

Loi pour la mise en place du médecin traitant (2004)

- ⇒ Permet des économies à la sécu et un meilleur suivi des patients

Loi relative à la santé publique (2004)

- ⇒ Prévention, plans, programmes, recherche, **lute contre les inégalités et mortalité prématurée**

Loi Leonetti (2005), complément de la loi sur l'accès aux soins palliatifs de 1999

- ⇒ Elle concerne le **droit des malades et à la fin de vie** (titre), avec « respect de la vie et devant la vie » et « acceptation de la mort » (principe). Elle pose comme problématique l'accompagnement du patient en fin de vie **sereinement et dignement**.
- ⇒ **Ne traite pas de l'euthanasie !!**
- ⇒ Aide le médecin dans les situations de fin de vie (notion de responsabilité)
- ⇒ Droit du médecin de pratiquer la **limitation ou un arrêt des thérapeutiques actives**
- ⇒ **Légitime le double effet** (= utilisation de bonnes et mauvaises actions)

Loi HPST (2009)

- ⇒ Elle présente une **réforme de la politique de gouvernance de l'hôpital**
- ⇒ **Education thérapeutique du patient**
- ⇒ Insiste sur la notion de **prévention** en santé publique
- ⇒ Permet un **meilleurs accès aux soins**
- ⇒ **Coordination des différents professionnels de santé** (meilleure continuité des soins)
- ⇒ On parle désormais de **développement professionnel continu** (et non plus de formation continue)

Code de déontologie

- ⇒ Le médecin doit transmettre une « **information claire, loyale et appropriée** » à son patient